

Compte-rendu de réunion Publique

Conseil de Quartier La Fourche-Guy Môquet

Jeudi 22 mai 2025, 19h – 21h

Ecole Sacré-Cœur (36, rue Dautancourt)

Thème : Un quartier en mouvement, échangeons et faisons le bilan sur ses évolutions récentes



Introduction

Philippe Guerre, élu délégué au conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet a présenté les intervenants :

- Christophe Ledran, adjoint au Maire, en charge de la coordination des travaux et de l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités.
- Le directeur adjoint Espace Public de la Mairie du 17^e arrondissement.

I. Dispositif Embellir Votre Quartier

Dispositif initié en 2020, visant à végétaliser, apaiser la circulation et désencombrer les rues afin de créer plus de confort et d'accessibilité, cette démarche a également pour objectif d'être coconstruite avec les habitants en les concertant tout a long du projet.

Quelle démarche de concertation ?

1. Réunion de lancement et ouverture de idée.paris (28 mars 2022)

2. Organisation de 5 marches exploratoires par la Mairie du 17^{ème} et le C.A.U.E de Paris (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) :

- Un quartier plus accessible (21 avril 2022)
- Une ville à hauteur d'enfant (11 mai 2022)
- L'appropriation et le confort des femmes dans l'espace public (11 mai 2022)
- La place des chiens dans le quartier (17 mai 2022)
- La végétalisation de l'espace public (21 mai 2022)



3. Organisation de points participatifs sur l'ensemble du quartier



4. Assemblée citoyenne des conseils de quartier
La Fourche – Guy Môquet et Épinettes Bessières
(24 mai 2022)



Réunion Publique – Conseil de Quartier La Fourche – Guy Môquet – 22/05/2025

Retrouvez toutes les informations : <https://mairie17.paris.fr/pages/donnez-votre-avis-sur-votre-quartier-20695>

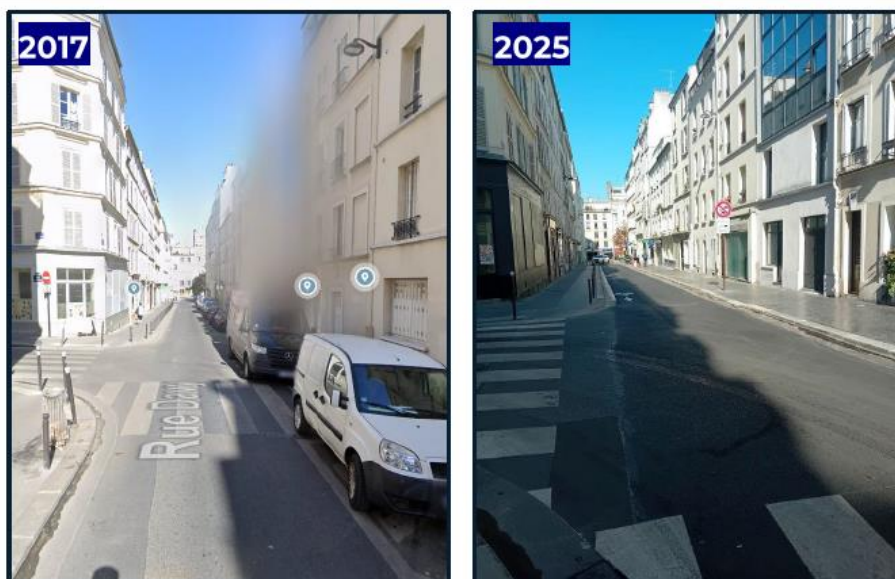
1. Rue Dautancourt – aménagement en « rue aux écoles »



Inauguration de la rue
par le conseil de quartier
en 2024

La rue a bénéficié d'une végétalisation en strate basse, puisqu'il n'était techniquement pas possible de planter des arbres.

2. Rue Davy – élargissement du trottoir



Au moment de la réunion publique, des essais étaient en cours concernant un panneau « sens interdit » qui posait problème. Celui-ci a été retiré et une réflexion est en cours, avec en parallèle une démarche de comptage des véhicules passants.

3. Rue Lacaille – aménagement en « rue aux écoles »



La rue est partiellement ouverte à la circulation à cause d'un parking au bout de la rue. Elle a été inaugurée en 2024.

4. Rue du capitaine Lagache – aménagement en « rue aux écoles »

2019



Rue fermée totalement à la circulation

2023



Cette rue est totalement fermée à la circulation. Il s'agit de la première rue qui a été réalisée avec des jardinières en pleine terre.

5. Rue de la Jonquière

Projet de piétonisation et végétalisation entre la rue Lantiez et la rue Baron, pour lequel un vote a été organisé en décembre 2024. 64% des votants ont souhaité végétaliser la rue.

Cette réalisation est actuellement suspendue pour raisons budgétaires.

Pour information : les rues aménagées dans le cadre au sein du quartier Epinettes-Bessières

- 1-Rue Bodin : plantation d'arbres et création de jardinières
- 2-Rue Boulay : plantation d'arbres et création de jardinières
- 3-Carrefour rues de la Jonquière / Ernest Roche : fermeture d'un barreau à la circulation et création d'une placette
- 4-Mail Bréchet : plantation d'arbres et de jardinières, et réfection des jeux pour enfants du square Manavian.
- 5-Rue Ernest Roche : aménagement d'un mur végétalisé.
- 6-Square Ernest Gouin : réaménagement des jeux du square.

II. Les aménagements du Budget Participatif

1. Station de métro La Fourche

Le projet consiste à rénover l'entrée de la station La Fourche dans un style fidèle au début du XX^e siècle, reconstituant un « accès Nord-Sud ».

Le projet, longtemps ralenti pour des questions juridiques et de surcoût, a été réabondé de 400K€ pour redémarrer et être réalisé en fin d'année 2025

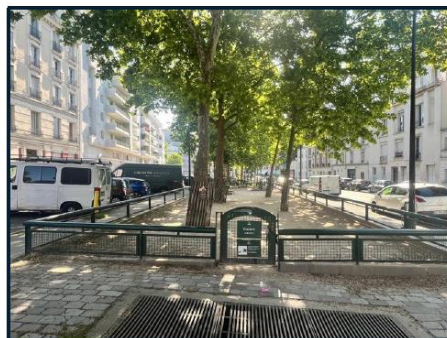


Ce projet lauréat du Budget Participatif 201, visait une remise à l'identique de l'ancien modèle, datant des années 1950. Cette station avait été reconstruite en béton simple suite à une collision avec un bus.

La réalisation du projet a été retardée par un cheminement juridique long avec la RATP, et par la réévaluation de l'enveloppe finalement nécessaire suite à la hausse des coûts des matériaux.

Les travaux sont actuellement en phase de réalisation, et devraient être terminés fin décembre 2025.

2. Espace canin rue Navier



3. La villa Compoint

2024



Les pieds d'arbres, les trottoirs et le candélabre ont été rénovés.

4. Rues Guy Môquet et avenue de Saint-Ouen

Rue Guy Môquet



Avenue de St-Ouen



Rénovation des pieds d'arbres.

III. Autres aménagements dans le quartier

1. Villa Sainte Croix

Devenue « rue aux écoles », elle a bénéficié de la création de marquages au sol.

2. Rue Berzelius

Projet à venir : une partie de la rue deviendra piétonne avec la suppression de quelques places de stationnement et ainsi la rendre plus agréable pour les habitants.

3. Square de passage Moncey

Le projet a permis :

- Rénovation de l'aire de jeux existante.
- Fermeture de l'entrée côté avenue de Saint Ouen.
- Création d'une nouvelle aire de jeux côté avenue de Saint Ouen.
- Remise en état et création de nouveaux cheminements végétalisés internes au square.
- Création d'une entrée du côté du passage Moncey.
- Densification des massifs et création de nouveaux murs de plantes grimpantes.

4. Rue Guy Môquet

La chaussée a été réaménagée.

5. Square des Epinettes

Les allées du square ont été réaménagées et une table de ping-pong a été installée.

IV. Echanges avec la salle

Intervention : *Au niveau de la Villa Sainte-Croix, avant la crèche, il n'y a pas de ralentisseurs. Peut-être qu'en milieu de rue, il peut être judicieux d'en installer. Parce que parfois le soir, il y a des rodéos et des voitures qui accélèrent.*

Réponse : Il y a des cahiers des charges et des doctrines qui existent au niveau de la Ville. C'est-à-dire qu'il y a des équipements qu'il est possible de mettre en place ou non. Cette rue est à présent une « rue aux écoles » et dans ce type d'aménagement, il est prévu que tout soit plat puisqu'il n'est pas prévu qu'il y ait de

vitesse. Là, en l'occurrence, il n'y a pas de passage et les véhicules ne sont pas censés rouler vite.

C'est toute la démarche de ce qui a été fait, il y a des marquages au sol qui sont clairement visibles et des bandes perpendiculaires à la rue pour indiquer le début et la fin de l'aire piétonne.

Intervention : *Le marquage au sol destiné aux pistes cyclables. Il est blanc, il n'est pas visible. D'autant plus que la gomme des voitures les fait disparaître au bout d'un moment. Pour les JO, elles avaient été faites en vert, c'était beaucoup plus visible.*

Réponse : Effectivement, la doctrine évolue et il y a plusieurs pictogrammes et couleurs de peinture qui ont été réalisés. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut changer cela, mais nous sommes en fin de mandature.

Intervention : *Il y a quelques années, j'avais participé à la réunion concernant la Villa Sainte-Croix, il y a plusieurs personnes qui n'étaient pas pour mettre des pistes cyclables en couleur.*

Intervention : *J'habite rue du Capitaine Lagache, je suis très contente de voir ce que la Mairie a fait. Mais si j'avais su ce qu'était une rue piétonne, j'aurais voté contre. Parce que cette rue n'est pas apaisée : on risque sa vie tous les jours en tant que piéton. Elles sont ouvertes à tous et il n'y a pas de voie sécurisée, et tout le monde est partout.*

Réponse : Ce sur quoi vous insistez, ce n'est pas tellement les aménagements réalisés, ce sont les mésusages. Les vélos doivent aller à l'allure des piétons, avec les cyclistes pied à terre. La rue a été rendue aux piétons, c'est mieux qu'avant. Concernant le trottoir, il s'agit également d'une doctrine de la ville qui souhaite que tout soit remis à niveau.

Intervention : *Quand allez-vous mettre fin à l'aberration de l'avenue de Clichy en sens interdit dans les deux sens ?*

Réponse : Nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir. Nous avons fait arrêter la vidéo de verbalisation avenue Pouchet et la desserte est locale, donc les habitants qui habitent dans cette zone peuvent circuler. Mais ce n'est pas nous qui avons décidé cela.

Intervention : *Il y a moins de circulation qu'avant et c'est mieux en termes de pollution ! Il y a beaucoup de moments où on peut traverser et il y a un silence agréable.*

Réponse : Globalement, ce n'est pas satisfaisant, même si d'autre peuvent trouver un intérêt à cela. Le Maire du 17^e arrondissement appelle de ses vœux depuis des années sur un nouveau mode de circulation dans le quartier. Lorsque l'on fait des

aménagements, il y a à un moment donné le besoin de faire le point, se poser et réfléchir. Simplement nous n'avons pas été entendus par la Ville.

Intervention : *Je trouve tout de même que cela apporte un confort sonore et de circulation et je voulais savoir si vous allez faire des aménagements de fond, comme des pistes cyclables, sur l'avenue de Clichy, La Fourche et Pouchet ?*

Réponse : Il y a la piste cyclable en montée pour l'avenue de Clichy et pour la descente vous avez le couloir à bus élargit.

Donc il y a dans la salle des personnes satisfaites et d'autres non.

Après, si cela peut avoir sur le long terme un effet bénéfique sur le commerce, ce serait une bonne chose.

Intervention : *Il commence à y avoir des commerces diversifiés.*

Intervention : *Je voulais parler d'une reconquête de l'espace public qui aujourd'hui est détourné au profit de commerçants de façon tout à fait éhontée qui rajoutent des chaises et des installations à n'en plus finir.*

Réponse : Après la Fourche, nous pourrions refaire une déambulation avec les commerçants. Nous l'avons déjà fait, mais cela permettrait de sensibiliser sur les problèmes qu'il y a. Nous avons un gros secteur avec beaucoup de problèmes (rue Sauffroy et Gauthey). Nous avons créé un groupe d'habitants qui nous renseigne sur tout ce qui se passe. Dans ces lieux, la police passe régulièrement et il y a des fermetures administratives.

Maintenant, pour fermer des terrasses, il faut passer par une démarche administrative en lien avec la préfecture. Nous pouvons leur mettre des amendes pouvant aller jusqu'à 5500 euros, mais il nous faut des éléments. Donc, vous pouvez appeler le 3975 ou mettre les photos dans l'application « Dans ma rue ». Nous pouvons nous appuyer sur ces éléments pour en parler avec la police.

Intervention : *J'habite rue Davy. Je vous remercie pour les travaux déjà faits et ceux en cours. Par contre, avant il y avait du stationnement pour les cyclistes et là tout a été supprimé. Est-ce qu'il va y avoir des stationnements installés ?*

Réponse : Il y en a au croisement de chaque rue.

Les élus remercient les habitants pour leur présence et les échanges. La séance est levée à 21h.